

LIVRET D'ACCUEIL SAISON 2011 - 2012

Reprise des entraînements

Le 05 septembre

Les objectifs

- Développer la pratique du handball chez les jeunes de l'agglomération par la mise en place de « Pôles d'Initiation et de Découverte du Handball » dans les écoles primaires des dix communes de l'Agglomération Montargoise et juste après l'école.
- Mettre en place des classes sportives dans les collèges de l'Agglomération Montargoise.
- Mettre en commun les écoles de Handball des clubs de l'Agglomération Montargoise.
- Maintenir et intensifier les relations entre les clubs de Handball de l'Agglomération Montargoise.
- Développer une filière masculine qui vise le perfectionnement et la performance des joueurs en cohérence avec les actions menées en partenariat avec l'Education Nationale.
- Atteindre le plus haut niveau de pratique en adulte.

Informations utiles

Président	Jean-Luc DARDONVILLE	02 38 85 88 34	boonies2@wanadoo.fr
Responsable technique	Réginald SCOLARI	06 43 18 37 35	r.scolari@aliceadsl.fr
Educateurs / Entraîneurs	Delphine PRESNE	06 11 02 28 10	
Gymnases	Châteaublanc Villemandeur	02 38 93 20 03	
	Picasso Chalette	02 38 93 33 59	
	Eluard Chalette	02 38 85 52 29	
	Ladoumègue Amilly	02 38 85 49 45	
	Daudet Villemandeur	02 38 85 73 63	
Responsable Boutique	Mairie-Jo BONNET	02 38 94 76 88	

Tarif cotisations

Licence dirigeant	30.00 €
Licence joueur (- de 10 ans : 2002, et après).....	55.00 € ou 45,00€ si deuxième licencié
Licence joueur (- de 12 ans : 2000, 2001).....	65.00 € ou 55,00€ si deuxième licencié
Licence joueur (- de 14 ans : 1998, 1999).....	80.00 € ou 70,00€ si deuxième licencié

Le règlement de la licence se fera de la façon suivante :

✓ Chèque (en 1, 2 ou 3 chèques) ✓ Espèces ✓ Comité d'entreprise ✓ Ticket CAF

REGLEMENT INTERIEUR

1 - L'engagement Associatif

L'engagement à Amhanda est un acte volontaire de votre part.

Vous devez donc y trouver votre plaisir mais vous devez aussi respecter certains engagements :

- L'assiduité, la ponctualité et le sérieux pendant les activités,
- Le respect de vos entraîneurs et du temps qu'ils vous consacrent
- Le respect de vos partenaires, de vos adversaires et des arbitres
- Le respect du matériel mis à votre disposition (ballons, maillots....)
- Répondre favorablement à toute convocation de match, stage, sélection, formation, arbitrage...

En cas de non respect de l'engagement associatif de la part du licencié ou de son entourage, le bureau appliquera la procédure de l'article 2

2 - Comportements

Certains comportements de la part des licenciés ou de leur entourage ne sont pas admis dans l'Association, en particulier le VOL et la VIOLENCE (verbale ou physique) ou L'UTILISATION DE SUBSTANCES ILLICITES. Ces cas peuvent faire l'objet d'exclusion temporaire ou définitive après délibération du Bureau Directeur qui aura, préalablement prévenu et entendu le responsable des faits.

- Les vols : il vous appartient de prendre toutes les dispositions pour les éviter. Sachez que l'Association ne peut disposer d'assurance contre le vol de vos effets personnels.

- La violence : le Bureau Directeur se réserve le droit de demander le remboursement d'indemnités à un membre fautif dans le cas où l'Association se trouverait sanctionnée par sa faute.

- Les substance illicites: toute utilisation ou même possession de substances telle que les produits stupéfiants ou l'alcool sont absolument interdits durant la pratique du handball sous toute ses formes

3 - Téléphones Portables

Il est rappelé que l'utilisation de téléphones portables est interdite pendant les entraînements et les matchs et dans toute situation ne nécessitant pas son usage.

4 - Tenue Vestimentaire

Lorsque le maillot est fourni par le Club il doit être restitué à un responsable après chaque utilisation. Le short de couleur blanche, les chaussures et les chaussettes sont à fournir par vos soins. Pour les chaussures, il faudra éviter les semelles noires qui détériorent les revêtements des salles de sport.

5 - Prise en Charge

La prise en charge, par l'Association, des enfants est effective dès lors que **le contact s'est établi entre les parents et l'entraîneur**, cinq minutes avant l'heure de début de l'activité et prend fin dès l'arrêt de l'activité aux heures et lieux prévus. Tout enfant devant repartir seul de l'entraînement ou d'une compétition, devra transmettre une autorisation écrite par le responsable légal de celui-ci.

L'Association ne pourra être tenue responsable en cas de non respect de ces consignes.

6 - Aspect Médical

En cas d'accident, en particulier en déplacement, nous conduisons les blessés sur le Centre Médical le plus proche. En l'absence de consignes particulières ou faute de pouvoir joindre la famille, nous laissons à l'appréciation du corps médical les dispositions qui s'imposent.

Attention ! afin d'obtenir le remboursement des frais médicaux, un dossier de déclaration d'accident doit être rempli par le Corps Médical.

7 - Déplacements Sportifs

Les personnes utilisant leur véhicule personnel pour effectuer des déplacements lors de compétition doivent vérifier la conformité de leur assurance, et pourront :

Pour les déplacements départementaux :

- être indemnisées sur demande (base 0.20 € le kilomètre)
- ou bénéficier d'une réduction d'impôts au titre de « dons aux Associations ». (demander le reçu fiscal au Responsable)

Pour les déplacements régionaux :

- Remboursement systématique (base 0.20 € le kilomètre)
- ou bénéficier d'une réduction d'impôts au titre de « dons aux Associations ». (demander le reçu fiscal au Responsable)

8 - Informations

Les informations dont vous avez besoin seront disponibles :

- par insertion dans la Presse Locale (l'Eclaireur) à la rubrique sportive
- par l'intermédiaire des responsables du club
- par des documents qui vous seront distribués régulièrement
- Par e-mail

Les familles s'engagent à fournir le maximum d'informations pour être contactées le plus rapidement et le plus facilement possible. En cours de saison, Si les modes de liaison (numéro de téléphone, e-mail...) venaient à changer, il est indispensable d'en informer le club.

Montargis, le 10 Juin 2011

Le Président,

Jean Luc DARDONVILLE

Planning des entraînements

Enfants nés en 2002 et après (catégorie moins de 10 ans mixte)

Ville	Gymnase	Jour	Heure	Adresse
Villemandeur	Municipal	Mardi	17h à 18h	Rue A. Daudet
Montargis	Puiseaux	Mercredi	16h à 17h	Rue du Puiseaux
Chalette/Loing	Paul Eluard	Vendredi	17h à 18h	Rue C. Debussy
Pannes	Municipal	Samedi	10h30 à 11h30	Route de Cepoy

Garçons nés en 2000 et 2001 (catégorie moins de 12 ans)

Ville	Gymnase	Jour	Heure	Adresse
Villemandeur	Châteaublanc	Mercredi	17h30 à 19h	Rue V. Hugo

Filles nées en 2000 et 2001 (catégorie moins de 12 ans)

Ville	Gymnase	Jour	Heure	Adresse
Montargis	Puiseaux	Mercredi	17h à 18h30	Rue du Puiseaux
Villemandeur	Municipal	Jeudi	17h à 18h30	Rue A. Daudet

Garçons nés en 1998 et 1999 (catégorie moins de 14 ans)

Ville	Gymnase	Jour	Heure	Adresse
Villemandeur	Municipal	Vendredi	18h à 19h30	Rue A. Daudet

(Séances Encadrées par des éducateurs diplômés d'état de handball)

REPRISE DES ENTRAINEMENTS LE 05 SEPTEMBRE

FICHE ADMINISTRATIVE

Pour être licencié à AMHANDA, il faut fournir les pièces suivantes :

- La demande de licence
- le certificat médical à remplir (sur la licence) et à signer par votre médecin.
- 2 photos d'identité récentes.
- Une photocopie de pièce d'identité (ou livret de famille) pour les nouveaux pratiquants
- Le règlement de la cotisation.
- La fiche administrative dûment remplie
- La feuille d'engagement réglementaire

ADHERENT A L'ASSOCIATION AMHANDA

Nom..... Prénom Sexe

Né(e) le A Nationalité

Adresse

Code Postal Ville

☎

En cas d'urgence, ☎ à :

①

.....

RESPONSABLES LEGAUX POUR LES ENFANTS MINEURS

Nom..... Prénom Profession.....

Nom..... Prénom Profession.....

Adresse

Code Postal Ville

☎

En cas d'urgence, ☎ à :

①

1°

e-mail(indispensable pour une communication rapide)

AUTRES PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT :

.....

L'ensemble du dossier est à remettre à l'entraîneur ou à renvoyer à
Réginald Scolari - 1 rue des anciens combattants AFN - 45700 VILLEMAMDEUR

FICHE D'ENGAGEMENT REGLEMENTAIRE

Je soussigné(e)..... Responsable légal

de..... Catégorie.....

de..... Catégorie.....

de..... Catégorie.....

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du club d'AMHANDA et m'engage à le respecter et le faire respecter par mon(es) enfant(s).

 Autorise

N'autorise pas

AMHANDA à prendre des photos de mon(es) enfant(s) ou à être pris en photo pendant les activités de handball (compétition, entraînement) ou toute manifestation organisée par le club. Les photos pourront être utilisées par ce dernier à des fins de promotion et de communication autour de l'activité handball qui lui est propre. En aucun cas, les photos ne seront utilisées par d'autres qu'AMHANDA pour quelques raisons que ce soit.

 Autorise

N'autorise pas

Mon(es) enfant(s) à être transporté(s) par d'autres parents ou accompagnateurs dans le cadre de l'ensemble des déplacements sportifs proposés par AMHANDA. En cas de désaccord, je m'engage à transporter mon(es) enfant(s) toutes les fois qu'il(s) sera(ont) sollicité(s) pour ce type de déplacement.

 Autorise

N'autorise pas

Le club d'AMHANDA à prendre toutes les dispositions nécessaires, en cas de blessure de mon enfant, et sur avis médical, afin d'assurer pleinement la sécurité et l'intégrité physique de mon enfant tel qu'il est stipulé dans l'article 6 du règlement intérieur.

Signature obligatoire du licencié ou du responsable légal

Fait à le.....